

**DWS Strategic**  
*Société d'investissement à capital variable*  
2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg  
Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg B 220.359

---

## **AVIS IMPORTANT CONVOQUANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE DWS Strategic**

---

Les actionnaires de DWS Strategic (les « **actionnaires** ») sont par la présente conviés à

### **L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires**

qui se tiendra le **lundi 15 décembre 2025 à 15h00 heure luxembourgeoise** (l'« **AGE** ») au siège social de DWS Strategic (la « **Société** ») au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Modification et refonte des statuts de la société, sans changer son objet social ni sa forme juridique.

La première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société convoquée **le 27 novembre 2025 à 15h00**, avec le même ordre du jour (la « **première réunion** »), n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum.

### **Modalités de vote pour l'AGE**

Les actionnaires ont le droit de participer à l'AGE et d'exercer leurs droits de vote si, avant 18h00 (heure du Luxembourg) le 09 décembre 2025, DWS Investment S.A (la « **Société de gestion** ») reçoit les documents suivants dûment remplis :

#### **Confirmation que les actions sont bloquées pour cession**

Les actionnaires doivent soumettre une confirmation de la part de i) l'établissement financier où les actions sont enregistrées dans un registre (dans le cas d'actions nominatives) ou ii) l'établissement financier où les actions sont conservées dans un compte de dépôt (dans le cas d'actions au porteur), attestant que les actions seront bloquées pour cession jusqu'au 16 décembre 2025 (le « **Certificat de blocage** »). Le certificat de blocage doit inclure les informations suivantes : nom et adresse de l'actionnaire, nombre d'actions bloquées, nom et code ISIN du compartiment.

#### **Procuration**

Les actionnaires doivent soumettre un formulaire de procuration signé (le « **Formulaire de procuration** ») transférant les droits de vote de l'actionnaire au président de l'AGE. Il est nécessaire d'établir la procuration à l'aide du **formulaire de procuration** disponible auprès de la

société de gestion, qui sera envoyé aux actionnaires sur demande. Cette exigence ne concerne pas les actionnaires qui ont déjà envoyé le formulaire de procuration pour la première assemblée.

Le **formulaire** de certificat de blocage et de procuration dûment signé doit être envoyé par courrier à

DWS Investment S.A.  
à l'attention du Secrétariat général  
2, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg

ou par fax au numéro : +352 42101-900, ou par courriel à : [dws.lux@db.com](mailto:dws.lux@db.com).

En tant que deuxième réunion, l'AGE délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Toutefois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés est nécessaire pour adopter une résolution sur une telle question.

Chaque action donne droit à une voix.

Le projet des statuts sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion et leur sera envoyé gratuitement sur demande.

Luxembourg, novembre 2025  
Le conseil d'administration